d'Aquin, gardé par les Suisses est attaquée par la foule. Deux Suisses tombent.

Les assaillants s'emparent des hallebardes, cuissards, lances, et autres armes du temps de Charles IX et de Richelieu.

On se bat aussi autour de la caserne de Babylone. Plusieurs élèves de l'Ecole Polytechnique, groupés autour de Charras, s'y battent. L'un d'eux reçoit une balle au front et est tué ; d'autres sont grièvement blessés.

Des pompiers, mêlés aux insurgés, mettent le feu à la caserne. Six suisses réussissent à se sauver. Quelques autres, dont leur chef, le major Dufray, sont tués.

Au Louvre, le combat fait rage. Des deux côtés les pertes sont grandes.

Marmont espère encore cependant pouvoir repousser l'assaut lorsqu'on lui apprend que la 5e de ligne vient de faire défection.

Sur différents autres points, d'ailleurs, la troupe fait cause commune avec le peuple.

A certain moment, au Louvre, profitant d'une relève des troupes, un enfant réussit à grimper sur le vieux Palais et y arbore un drapeau tricolore.

Quelques combattants, pris d'enthousiasme, réussissent alors à pénétrer par les fenêtres, à l'intérieur.

Dans les salles, ils se heurtent aux Suisses. Ceux-ci croient que tout le château est déjà occupé. Ils s'enfuient à travers le Carrousel.

En vain, Marmont essaye-t-il de rallier Suisses et soldats, qui fuient, arrachant leurs épaulettes, se débarrassent de leurs armes et de leurs uniformes.

Bientôt, les Tuileries sont à leur tour, occupées et le drapeau tricolore planté sur le toit.

La salle du Trône est envahie.

Un groupe de soldats, oublié, s'était établi dans la maison d'un chapelier, rue de Rohan. Ils font feu sur la foule. Plusieurs manifestants sont tués.

Les munitions des soldats s'épuisent, cependant.

Alors la foule s'empare de l'immeuble.

Le commandant de la troupe est précipité du haut d'une fenêtre.

Ce fut le dernier épisode de l'insurrection.

Le peuple est victorieux.

On comptait près d'un millier de morts et six mille blessés.

Cependant, l'armée royale poursuivait sa retraite.

Elle arriva enfin à Saint-Cloud. Les hommes mouraient de faim.

Le maître d'hôtel fait servir aux officiers des carafes d'orangeade et des biscuits ; « Croyez-vous que nous venons du bal », s'écrie un colonel.

Une altercation s'élève entre Marmont et le Dauphin. Ce dernier accuse le Maréchal de trahison, lui arrache son épée, veut la briser, mais se blesse.

Le Roi doit intervenir.

Vers midi, les députés se réunissent chez Laffitte. Ils décident de faire appel à La Fayette et le pressent de prendre en main le pouvoir.

Celui-ci accepte.

Acclamé par le peuple, il se rendit à l'Hôtel de Ville.

Là, on décide de lui adjoindre une Commission de cinq membres.

A Saint-Cloud, un conseil s'était tenu au début de l'après-midi.

Le Roi ne veut pas croire à la Révolution.

Il se résigne cependant à appeler le duc de Mortemart, revenu de Vichy et à lui confier la Présidence du Conseil, avec Casimir Perrier à l'intérieur et le généra. Gérard, à la Guerre.

Martemart refuse. Le Roi l'oblige à accepter. Mais cela ne peut suffire. Il faut l'abolition des ordonnances, le rétablissement de la Garde, le renvoi des Suisses, une amnistie et enfin le drapeau tricolore.

Le Roi résiste.

Semonville est parti pour Paris.., mais ses promesses ne peuvent suffire.

Vers trois heures du matin, Mortemart fait réveiller le roi. Après quelque résistance, celui-ci se résigne enfin à signer une ordonnance rapportant celle du 25.

### *La journée du 30 juillet*

Mortemart part aussitôt pour Paris, accompagné d'Argout.

Les barrières sont fermées. Il doit escalader un mur du côté de Vaugirard.

Il entre dans Paris à 6 heures du matin, sans cravate, les vêtements déchirés.

Il est épuisé. Le comte de Sussy s'offre à le suppléer dans sa mission.

Au Palais-Bourbon, Laffitte, qui préside la réunion des députés, refuse de déposer les nouvelles ordonnances aux archives de la Chambre.

A l'Hôtel de Ville, La Fayette répond : « A quoi bon. Les ordonnances? nous les avons rapportées nous-mêmes ! »

La commission municipale proclame la déchéance de Charles X, « qui s'est toujours considéré comme l'ennemi de la patrie et de ses libertés qu'il ne pouvait comprendre ».

Mais Laffitte, grand banquier, avait partie liée avec le duc d'Orléans, fils du régicide Philippe Egalité.

Dans la matinée du 30, un placard anonyme est publié :

» Chares X ne peut plus rentrer à Paris...

» Il a fait couler le sang du peuple...

» La République nous exposerait à d'affreuses divisions...

» Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution... Il accepte la charte... »

Ce placard était l'œuvre de Thiers et de Mignet.

Laffitte exploite de son côté les manifestations républicaines de l'Hôtel de Ville et l'exaltation antiroyaliste des anciens combattants. Il pousse les députés incertains vers l'issue orléaniste.

Au Luxembourg, après le discours de Dupin, les pairs invitent le duc d'Orléans à exercer les fonctions de lieutenant général du Royaume.

Dans la nuit, le duc d'Orléans arrivait au Palais-Royal et faisait mander le duc de Mortemart.

Il le charge de remettre au roi une lettre l'assurant de sa fidélité, de sa volonté de ne pas accepter le trône, mais, quelques heures plus tard, le duc réclamait ladite lettre.

A neuf heures, il reçoit une délégation de la Chambre des députés.

A l'issue de cette entrevue, Louis-Philippe d'Orléans publie un manifeste qui se termine par ces mots : » La charte sera désormais une vérité ! »

Mais, à l'Hôtel de Ville, la colère gronde. Charras, furieux, parle de nouvelles fusillades.

Un manifeste est lancé, « Plus de royauté », proclame-t-il.

On attendait un geste de La Fayette.

Celui-ci hésite. Les délégations le pressent. Il ne peut se résoudre.

Cependant, le duc arrive à l'Hôtel de Ville, précédé d'un drapeau tricolore et accompagné de Laffitte. La Fayette l'y accueille.

Tous deux se présentent au balcon. On crie « Vive La Fayette ! »

Mais La Fayette donne l'accolade au duc et de la foule ébahie partent les acclamations de « Vive le duc d'Orléans ! »

Cependant, Charles X... gagnait Cherbourg. Le 9 août, Louis-Philippe était proclamé » roi des Français ».

Parlant des « Trois Glorieuses », Lamartine a pu dire: « Peuple, tu fus grand ! »

XX.

# Les cérémonies du Centenaire des "Trois Glorieuses" à Paris

### *Un important discours de M. André Tardieu*

Le gouvernement et la ville de Paris ont célébré officiellement hier après-midi le centenaire des « Trois Glorieuses ».

La place de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que les autres édifices de la place, avaient été décorés comme pour une fête nationale.

Rue de Rivoli, les trompettes de la Garde annoncèrent bientôt l'arrivée de M. Gaston Doumergue. Le chef de l'Etat prit place dans la tribune officielle et quelques instants après M. Jean de Castellane prononça son discours. M. Tardieu lui succéda.

La pluie se mit subitement à tomber et le programme qui avait été prévu pour la fin de la cérémonie fut légèrement écourté. Trois gerbes de fleurs aux couleurs françaises furent offertes par la Chorale de la Bastille : l'une au président de la République ; la seconde au président du Conseil, et la dernière au président du Conseil municipal. La Marseillaise éclata et le président de la République se retira.

### Le discours de M. Tardieu

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Tardieu a rappelé tout d'abord les phases diverses de la révolution de 1830, » qui, dit-il, marqua après une interruption de près de 40 ans, le retour aux principes de 1789 ».

« Les journées de juillet, poursuivit-il, c'est le drapeau tricolore reprenant définitivement, avec tout ce qu'il signifie, possession de la France. Il domine les trois glorieuses comme un signe lumineux et clair. C'est la fin de la diplomatie de 1815 et des formules de la sainte-alliance ».

Puis après avoir exposé la notion politique qui se dégage de ces journées et qui est la notion de la légalité, M. Tardieu continua en ces termes :

« Et voici l'autre conquête des « Trois Glorieuses », le droit de discuter et le droit d'imprimer. Cette presse que le peuple va défendre, elle est comme la légalité, modérée, bourgeoise, conservatrice. Mais on a compris que, représentant le droit de discuter, elle est le bien de tous les partis et résume toutes les libertés. L'idée claire s'empare des esprits simples, Gavroche, qui ne lisait guère, se fera tuer pour elle ».

« Liberté de la presse, c'est-à-dire sauvegarde solidaire des autres droits civiques et certitude de pouvoir propager la pensée, c'est bien de 1830 qu'il faut dater la naissance. Puissent les Français garder toujours intacte cette puissance de contradiction. Puissent-ils pour lui conserver tout son prix et la préserver de toute atteinte, s'accorder lorsqu'ils s'en servent un plus large crédit de tolérance réciproque et de respect mutuel. Ce serait rendre le meilleur hommage à ceux qui nous ont conquis ce droit ».

Et M. Tardieu après avoir rappelé que la république dure depuis 60 ans forte et incontestée, conclut en disant que le passé a de quoi nous rendre confiants. « Sans doute, dit-il peut-on faire mieux encore ? l'avenir nous y trouvera prêts ».

# Décorés

Le » Journal Officiel » publie les décrets suivants :

MINISTERE DES P. T. T. — *Légion d'honneur.* — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'administration des P. T. T. : *au grade d'officier, MM. Buisson, directeur régional à Lille; Eyraud, inspecteur aux bureaux ambulants de la ligne du Nord.*

MINISTERE DE LA JUSTICE. — Par décret en date du 27 juillet 1930, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

*Commandeurs :* M. Reboul, conseiller d'Etat; M. Matter, procureur général près la cour de cassation.

*Officiers :* MM. Andrieux, maître des requêtes du conseil d'Etat ; Lepelletier, conseiller à la cour de cassation ; Zambeaux, conseiller à la cour de cassation ; *Beytot, procureur général près la cour de Douai ;* Fremicourt, directeur des Affaires civiles et du Sceau au ministère de la Justice.

*Chevaliers :* MM. Sabatier, procureur près le tribunal de la Marne, section de Reims. *Bourdel, président du tribunal du Pas-de-Calais, section d'Arras.*

### M. Buisson, directeur régional des P. T. T. à Lille, promu Officier de la Légion d'honneur

Parmi les nominations que nous publions plus haut, se trouve le nom de M. Buisson, directeur régional des P. T. T., dont l'autorité s'étend sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, et qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur

M. BUISSON, directeur régional des P.T.T. à Lille, qui vient d'être promu Officier de la Légion d'Honneur.

Entré dans l'administration des P. T. T. en 1893, nommé à Lyon d'abord, à Paris ensuite, M. Buisson obtint, en 1900, son titre de rédacteur et fut attaché, durant sept ans au sous-secrétariat des P. T. T., à Paris.

Après un stage de deux ans à l'Ecole Supérieure des P. T. T., d'où il sortit breveté, et un séjour de cinq ans à Tours, M. l'inspecteur Buisson fut mobilisé à Verdun, jusqu'en 1919 pour diriger un secteur de télégraphie militaire. Nommé sous-directeur à Lille, en 1922, il partit bientôt pour Mézières prendre la direction du service du département des Ardennes, et c'est en 1928, pour succéder à M. Blin, qu'on vit revenir à Lille le fonctionnaire courtois et extrêmement sympathique qu'est M. Buisson.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1920, c'est dix ans après que la rosette rouge vient donc orner la boutonnière de ce grand administrateur.

Aidé d'un personnel intelligent, travailleur et dévoué, M. le directeur régional réussit à faire ouvrir le central interurbain de Lille à créer la poste automobile rurale à Hesdin et Marquise, à étudier, en collaboration avec M. Dacy, directeur départemental du Nord, la mise en service prochaine de la poste automobile à Cambrai.

Sous son impulsion, d'immenses travaux sont, en outre, entrepris tant à Roubaix qu'à Lille, dans le but de remplacer le téléphone actuel par un autre plus moderne : l'automatique.

La distinction dont M. Buisson vient d'être l'objet a été, hier, accueillie avec une vive joie par tous ses collaborateurs ainsi que par les nombreux amis qu'il compte dans notre région.

Le célèbre champion de tennis Jean Borotra qui vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. (M. Manuel).

# LE CONFLIT des Assurances Sociales

### *A LILLE, le calme règne et le nombre des grévistes demeure stationnaire*

*Les entrevues à la préfecture se continuent, les tentatives de conciliation se précisent plus énergiques. Les rues sont calmes, les usines silencieuses.*

*La grève traverse une période d'attente.*

*On peut ainsi fixer le nombre des grévistes pour Lille : 11.000 métallurgistes environ, et plus de 16.500 dans le textile.*

## Dans la Métallurgie

La journée de mardi a été très calme ; une importante réunion s'est tenue à la Bourse du Travail, à 16 heures. Au cours de cette réunion, le Secrétaire a fait part des entrevues à la Préfecture.

Au sujet du nombre des grévistes, celui-ci reste le même qu'hier.

Nous donnons, ci-dessous, l'ordre du jour voté au cours de cette réunion :

« Les métallurgistes en grève, réunis le 29 juillet à la Bourse du Travail, rue Léon Gambetta, sous la présidence de M. Louis Peters, après avoir entendu le compte rendu de la Commission mixte, qui eut lieu les 28 et 29 courant, refusent les conditions proposées par les patrons et s'engagent à mener la lutte jusqu'à complète satisfaction ; se séparent aux cris de » Vive le Syndicat ! Vive la Grève ! ».

En outre, avisé par une lettre du Maire de Lille, du vote par le Conseil Municipal du crédit de un million pour les familles en grève, l'assemblée générale vote des remerciements à la Ville de Lille et à ses représentants.

### A l'Usine Tudor

Les grévistes de cette maison ont tenu plusieurs réunions. Jusqu'à présent, aucune entrevue entre patrons et ouvriers n'est fixée.

Une assemblée générale se tiendra aux lieux habituels aujourd'hui, à 7 heures du matin.

## Dans le Textile

Le Comité de Grève s'est réuni hier matin à la Bourse du Travail. Au cours de cette réunion, il a décidé de demander au Préfet une entrevue mixte avec les patrons.

M. Vanderberghe, conseiller municipal, a été désigné président du Comité de Grève.

Aujourd'hui, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, la distribution et le pointage des cartes se feront aux endroits suivants :

Pour Wazemmes, Esquermes, Vauban, au café des Sports, place Casquette ;

Pour Fives, Hellemmes, Marcq-en-Barœul et Mons-en-Barœul, au Foyer du Peuple, rue Pierre-Legrand ;

Pour Saint-Sauveur et le Centre, Bourse du Travail, rue Léon-Gambetta ;

Pour Moulins-Lille, Thumesnil, café de l'Union de Lille, 147, rue d'Arras ;

Pour les quartiers du Sud, ancienne Maison Girardin, faubourg des Postes ;

Pour Lambersart, Lomme, Bois-Blancs, chez Dejoncker, avenue de Dunkerque (Bar des Flâneurs).

Nous pouvons dire que la grève dans le Textile est à peu près générale. On compte à Lille 16.000 grévistes environ.

Nous donnons, ci-dessous, l'ordre du jour du Comité de Grève :

» Des dispositions ont été prises pour l'inscription des cartes des non-syndiqués, ainsi que des dispositions qu'il y aura lieu de prendre pour la distribution des secours de solidarité, dont le crédit a été voté lundi 28 écoulé, en faveur de tous ses grévistes, sans distinction et par les soins du Bureau de Bienfaisance.

Le Comité de grève a également décidé que la grève générale ayant été votée devait être suivie par tous, au point de vue solidarité, et invitation est faite aux mécaniciens travaillant dans les filatures et tissages, ainsi qu'aux surveillants et contre-maîtres du Textile, de suivre le mouvement.

« Le Comité de Grève a, en outre, envisagé différentes mesures à prendre pour les réunions futures, en complet accord avec la Bourse du Travail, de la rue Léon Gambetta, afin d'assurer la liberté de parole et l'ordre dans la salle.

» Le Comité, à unanimité, donne au Secrétaire du Syndicat, le pouvoir de solliciter une nouvelle entrevue entre patrons et ouvriers, par l'intermédiaire de M. le Préfet du Nord.

# Comment seront répartis les secours de la ville ?

A la suite d'une conférence entre M. Roger Salengro, maire de Lille et M. Planque, secrétaire général de la Mairie, les mesures suivantes ont été prises en vue de la répartition des secours de la Ville :

1° Les inscriptions seront reçues dans les dispensaires de quartiers, dès demain matin jeudi ;

2° Un communiqué fera connaître demain comment ces inscriptions seront reçues.

Le Maire de Lille, dès à présent souligne :

1° Que les inscriptions ne feront usine par usine ;

2° Qu'on commencera par la Métallurgie et qu'on continuera par le Textile, pour terminer par les autres corporations en grève ;

3° Que les intéressés devront se munir de pièces d'identité, les chefs de famille devant, en outre, présenter leur livret de famille ;

4° Qu'il sera exercé un contrôle rigoureux des déclarations faites ;

5° Que la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de chômage sera appelée à statuer sur tous les cas spéciaux et douteux.

### Les pourparlers à la Préfecture

Dans la métallurgie de Lille, des entrevues mixtes se sont tenues lundi et mardi à la Préfecture, sous la présidence de M. Langeron, préfet du Nord, et comprenant, d'une part, MM. Libert, président et Garnier, membre de la Chambre syndicale patronale métallurgique de Lille et environs ; d'autre part, MM. Devernay, Roose, Domise, Vantroost, représentants de la Chambre syndicale ouvrière de la métallurgie de Lille et environs. M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail, assistait à ces réunions.

Elles ont abouti, hier matin, au procès-verbal suivant :

» Les représentants ouvriers ont exposé que, partisans du principe de la loi sur les assurances sociales et du précompte qu'elle comporte, la demande d'augmentation des salaires qu'ils ont formulée auprès de la Chambre syndicale patronale était uniquement motivée par l'augmentation actuelle du coût de l'existence.

» MM. les représentants patronaux ont répondu que la loi des assurances sociales étant une loi d'assurance et non une loi d'assistance, ils estiment qu'il n'y a aucune différence entre refuser le paiement de la cotisation ouvrière et demander une augmentation des salaires pour la payer : le résultat étant toujours le même, mettre à la charge de l'employeur une cotisation double de celle prévue par la loi.

» Ils ajoutent, par ailleurs, qu'ils ne disposent d'aucun élément officiel d'appréciation se rapportant au coût de l'existence en dehors de l'indice sorti en mai 1930.

» Après discussion, est acceptée la proposition ci-après qui devra être soumise par MM. les représentants patronaux et par MM. les représentants ouvriers à leurs mandants respectifs, savoir : Le travail reprend immédiatement ; La Commission officielle du coût de la vie se réunit à sa date pour établir l'indice.

» Aussitôt cet indice connu, syndicat patronal et syndicat ouvrier se réunissent à nouveau pour reprendre l'étude de la question des salaires et lui apporter une solution équitable, c'est-à-dire conditionnée à la fois par le coût de la vie et la situation économique dans la corporation ».

Lille, le 29 juillet 1930.

Pour la délégation patronale,
Signé : E. LIBERT.

Pour la délégation ouvrière,
ROOSE.

Ce procès-verbal a été soumis hier après-midi à la Chambre syndicale patronale qui a fait connaître son acceptation.

Il a été soumis, d'autre part, à la Chambre syndicale ouvrière réunie à la Bourse du Travail, qui a déclaré ne pouvoir l'accepter.

### A SAINT-ANDRE

LA GREVE. — La situation est toujours relativement calme. Les grosses firmes sont gardées par la gendarmerie. Le personnel des établissements Groundel, fabrique de ciment armé, comprenant 120 ouvriers, s'est mis en grève dans la journée de lundi. Le calme le plus complet règne aux alentours des établissements.

### A LOMME

Dans le textile, la grève est quasi générale. Aux Etablissements Nicolle et Cie où le mouvement, lundi était le moins accentué, puisque sur 500 ouvriers et ouvrières, on ne comptait que 117 grévistes, la rentrée de mardi matin s'est effectuée sans empressement. Une centaine d'ouvrières continuent le travail : il en est de même chez Leurent, rue A.-France.

### A ROUBAIX

Le mouvement de grève qui s'était étendu à plusieurs usines au cours de la semaine dernière, semble devoir s'améliorer.

En effet, de nombreuses reprises ont été constatées hier matin dans différents établissements.

A la bonneterie Vignolle, rue de Tourcoing, où on y comptait 80 grévistes, la reprise a été totale. A la seconde usine du boulevard de Metz, les 60 grévistes ont également repris leurs occupations.

Les 148 chômeurs de la S. A. T. A. I. N., boulevard de Belfort, sont également rentrés.

Dix ouvriers sur les 22 grévistes de la Teinturerie du Beau-Chêne, rue Voltaire, se sont remis à la tâche.

Mais le mouvement de reprise constaté le matin à la rentrée des ouvriers n'a pas été de longue durée.

A la Société Anonyme « La Lainière », rue d'Oran, 1.000 ouvriers du peignage ont quitté le travail hier à 11 h. 30. Le patron leur avait promis une réponse pour mercredi 23 courant, au sujet des assurances sociales, mais celle-ci ne leur étant pas parvenue, ils se sont mis en grève en guise de protestation. Il semble que ce mouvement s'est également étendu dans la partie de l'usine située sur Wattrelos. On nous signale que 1.800 ouvriers ont quitté le travail.

#### UN INCIDENT

Apprenant le conflit qui venait d'éclater à « La Lainière » plusieurs communistes se rendirent à proximité de l'établissement afin d'y tenir un meeting. La gendarmerie avertie se rendit aussitôt sur les lieux et dispersa orateurs et grévistes. Il ne fut procédé à aucune arrestation.

### A HEM

A la teinturerie Gabert, rue de Lille, sur les 150 ouvriers qui ont déclaré la grève le 22 juillet, une quarantaine ont repris le travail hier matin aux anciennes conditions.

A la Peigneterie de Roubaix, rue de Lille, à Hem, 60 ouvriers se sont mis en grève à la rentrée de mardi matin, réclamant une augmentation de salaire compensatrice de la retenue faite pour les assurances sociales. Aucun incident à signaler.

### A ARMENTIERES

Aucun changement dans la grève du textile. Pourtant d'après certaines indications il se peut que les négociations reprennent à brève échéance entre ouvriers et patrons. Ces derniers ne seraient pas hostiles à un nouvel examen de la situation.

### A LA GORGUE

La situation reste inchangée, lundi matin à 9 h. 30, une manifestation a eu lieu en ville mardi après-midi à 15 h. à l'issue du pointage des cartes qui se fit au siège du textile un nouveau cortège a défilé, le service d'ordre dirigé par le lieutenant de gendarmerie Boyé, des brigades d'Hazebrouck n'a pas eu à intervenir.

Une manifestation, dans le calme, d'environ 300 ouvriers et ouvrières a eu lieu lundi à 18 h.

### A HAZEBROUCK

Au cours d'une réunion de la commission syndicale du Textile tenue lundi soir à la maison du Textile rue de Merville, les délégués des usines ont été chargés de demander l'arrêt du travail, le mardi 29 juillet, à 17 h., pour laquelle a eu lieu une réunion suivie d'une manifestation pacifique en ville comprenant un millier d'ouvrier et ouvrières avec en tête la bannière syndicale, au chant du refrain de l'Internationale et aux cris de Vivent les Assurances Sociales.

Une nouvelle réunion a eu lieu après cette manifestation dans la salle du textile à Merville.

### A RACHES

Une réunion organisée par le Parti communiste s'est tenue lundi soir dans la commune. Les orateurs ont invité les assistants à cesser le travail pour protester contre la loi sur les Assurances sociales et la retenue faite sur les salaires à cet effet. Cependant aucune défection n'a été constatée dans les entreprises et usines de la localité.

### A DENAIN

700 ouvriers de la Société française des constructions mécaniques (anciens établissements Cail), ont quitté le travail lundi vers 11 h. 30 et sont sortis par petits groupes, sans avoir fait connaître leurs revendications, ni exposé leurs réclamations.

Au cours d'une réunion tenue dans la soirée à la Bourse du Travail, la grève générale des métallurgistes avait été décidée.

Hier, 900 ouvriers environ, n'avaient pas repris le travail chez Cail. Aux Forges de Denain, aucune défection n'avait été constatée.

Des renforts de gendarmerie et gardes mobiles sont arrivés, le service d'ordre est assuré par M. Pierron, capitaine commandant la gendarmerie de Valenciennes et M. Rosier, commissaire de police de Denain, assisté de M. Rigal, inspecteur de police spéciale et M. Ranque, commandant les brigades de gendarmerie de Denain.

Aucun incident n'est à signaler. Le plus grand calme règne en ville. A 13 h., à la mairie de Denain, une réunion s'est tenue à laquelle assistaient les confédérés, les unitaires et les syndiqués libres, qui décidèrent d'orienter le mouvement pour une augmentation de salaire, tout en admettant le principe des Assurances sociales.

Les représentants des trois syndicats se réuniront avec les membres de la délégation, mercredi, à 7 heures du matin, pour accord définitif. La délégation se rendra à la direction des établissements Cail et rendra compte ensuite à l'assemblée de ses démarches mercredi à 9 h. 30, salle de la Mairie. Les ouvriers sont invités à assister à le réunion.

### A CAMBRAI

Mardi matin, à 6 h. 30, la rentrée des ouvrières et ouvriers de la Blanchisserie de Saint-Roch s'est effectuée sans incident.

Sous les ordres de M. l'adjudant Piérlé, les gendarmes assuraient le service d'ordre avec les agents commandés par M. le Commissaire de Police.

On compte 110 grévistes, soit 20 de plus qu'hier. Les grévistes ont déclaré que le salaire payé à l'« Usine » était de 20 francs pour les adultes ; les contre-maîtres touchent 24 francs ; il y a des primes qui varient souvent et qui ne dépassent jamais 2 francs par jour.

A la Blanchisserie, les ouvriers ont réclamé une augmentation, celle-ci leur a été refusée

# ECHOS et CARNET

CALENDRIER — Mercredi 30 juillet 1930

Soleil : Lever à 4 h. 22 ; Coucher à 19 h. 52.
Lune : Lever à 10 h. 15 ; Coucher à 21 h. 54.
Aujourd'hui : Ste-Juliette. — Demain : St-Germain l'Auxerrois.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 29 juillet à 15 heures : Baromètre, 750 mm. ; hausse ou baisse depuis la veille à 15 h. : 2 mm. 9. — Thermomètre : fronde, 19,1 ; minima, 12,7 atteint à 4 h. ; maxima, 21,3 atteint à 17 h. — Etat hygrométrique : 66. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 15 h. : 5 mm. 4. — Direction du vent : Sud Sud-Ouest ; Force : fort. — Direction des nuages : Sud, Sud-Ouest. — Etat du ciel : Peu nuageux. — Temps probable pour mercredi : Un peu chaud, assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps très nuageux avec éclaircies et quelques averses ou grains. Vent d'Ouest 6 à 9 m. Même température. Maximum de température stationnaire.

# LE DRAME DU FAUBOURG DES POSTES, A LILLE

### *Le meurtrier a été arrêté à Armentières, chez sa sœur, où il s'était réfugié. Il avait tenté de se pendre avant d'être appréhendé par la police*

*Nous avons conté hier ce drame qui se déroula au Faubourg du Sud, à Lille, et au cours duquel un certain Raymond Mir, apache notoire, rôdeur de faubourg, fréquentant les bottes interlopes, tua d'un terrible coup de couteau, un brave homme, Marcel Sette qui s'était interposé entre Raymond Mir et un nommé Edmond Van Hamme, dans le but d'éviter une bataille. On se souvient, en outre, que se retournant ensuite sur Van Hamme, l'apache Mir lui avait porté un second coup de couteau dans le ventre, le blessant grièvement.*

Raymond MIR le meurtrier — Marcel SETTE la victime

*On ignorait lundi soir, le motif exact, le fin fond de la querelle survenue entre Van Hamme et Mir, et qui fut cause de tout le mal, en deux mots, la » genèse du drame » restait obscure.*

*La journée de mardi a apporté de grands éclaircissements sur ce point. C'est ce dont nos lecteurs pourront se rendre compte en lisant le compte rendu qui suit ce préambule.*

### Une vieille querelle

En réalité, depuis cinq ans environ, une vieille querelle restait pendante entre Edmond Van Hamme et Raymond Mir. Les deux hommes étaient cousins et avaient eu à maintes reprises l'occasion de se prouver leur inimitié.

Ceci ressort des déclarations faites hier matin, à M. Fairise, commissaire de police, par Edmond Van Hamme lui-même. Le blessé hospitalisé à l'hôpital de la Charité va un peu mieux et on espère pouvoir le sauver.

Il a pu déclarer en principe, au représentant de la loi qui l'interrogeait : « Voilà !... Mir et moi, on se connaît et on s'est même battu ensemble il y a déjà cinq ans de ça.

» Lundi après-midi, on a remis ça, et Mir a été battu. Pas content, il me guettait à l'extérieur de l'estaminet Verbeken. Je suis sorti, j'ai trouvé à l'entrée d'une courette où il m'attendait.

» Je lui ai dit alors : « Va te coucher !... » et nous nous sommes avancés l'un vers l'autre.

» C'est alors que Marcel Sette qui passait est intervenu, a voulu s'interposer et a dit à Mir, qui était menaçant : « Fous-moi le camp !...

» Mir a répondu en donnant en dessous un coup de couteau à Marcel Sette qui s'est écroulé.

» Je me suis alors élancé à la poursuite de Mir. Il s'est retourné et j'ai attrapé son second coup de couteau... ».

Comme on voit, l'affaire ainsi expliquée est très claire et très nette.

### « File !... ou j'te lingue !... »

Son double mauvais coup accompli, Raymond Mir prit la fuite. Arrivé dans les champs, et se sentant poursuivi par un des témoins de la scène sanglante, il se retourna vers son poursuivant qu'il connaissait et, couteau en main, lui déclara, menaçant : « File ailleurs ou j'te lingue ». Cette façon de s'exprimer indique nettement quelle sorte d'individu est Raymond Mir.

### Un triste pédigrée

Le gaillard a d'ailleurs ce qui s'appelle « un beau pédigrée », en ironisant. Voici la liste de ses principales condamnations.

En 1920, Mir récoltait 3 mois de prison pour vol ; en 1925, il se voyait octroyer 2 mois pour le même motif ; en 1926, 50 fr. d'amende pour violences et coups, en 1927, quatre mois de prison, de nouveau pour vol, en 1928, quatre nouveaux mois pour motif identique. Ne parlons que pour mémoire des nombreux procès-verbaux récoltés par le meurtrier de Marcel Sette, pour ivresse, violences légères.

### Un brave homme

A côté de cela, Marcel Sette est, ce qui s'appelle, un » brave ouvrier », unanimement estimé. Demeurant 51, rue Balzac, il est marié et père d'un enfant de six ans. Sa femme, très souffrante de rhumatisme depuis un an, est hors d'état de travailler dehors. On voit d'ici l'angoisse dans laquelle la plonge ta mort tragique de son époux. De ce triste sort, le père de Marcel Sette, nous a dit hier la détresse. D'autre part, de l'avis unanime des témoins, il ressort nettement que Marcel Sette n'est intervenu uniquement que pour éviter une bagarre entre deux hommes qui semblaient menaçants. C'est donc une victime intéressante au plus haut point.

### La descente du Parquet

De tout cela, le Parquet de Lille descendu sur les lieux du meurtre mardi matin, a pu se rendre compte.

A 10 h. du matin, les magistrats arrivaient rue du Pôle Nord, devant l'estaminet Verbeken, où se trouvait depuis la veille, le cadavre de Marcel Sette. Le Parquet était représenté par MM. Glorian, juge d'instruction ; Verdun, substitut au Procureur de la République ; Lavaillard, greffier ; docteur Vielledent, médecin légiste, chargé de l'autopsie. Sur les lieux également, nous avons remarqué la présence de MM. Coissard, chef de la Sûreté ; Lecœuvre secrétaire ; Fairise, commissaire de police.

On procéda à la reconstitution de la scène du meurtre. Inutile de dire qu'à cette occasion une foule nombreuse s'empressait rue du Pôle Nord. A l'estaminet où se trouvait le corps, le docteur Vielledent pratiqua l'autopsie. Il constata que l'artère fémorale avait été coupée.

Ajoutons qu'au cours de la reconstitution du crime l'on constata, — (et ceci donne du poids aux précédentes déclarations de Van Hamme) — que les deux flaques de sang signalant l'endroit où étaient tombés les corps des deux victimes de ce drame étaient à une dizaine de mètres l'une de l'autre.

### L'apache Raymond Mir est arrêté à Armentières

Au cours de la journée de mardi, Raymond Mir put être appréhendé à Armentières, dans les conditions suivantes :

M. Coissard, chef de la Sûreté de Lille, avait appris qu'un individu répondant au signalement de Mir avait été vu vers 4 h. 1/2 du matin, à Lomme, se dirigeant vers Armentières. Or, Mir avait une sœur habitant cette localité.

M. Coissard téléphona donc au commissaire de police d'Armentières, M. Brun, le priant de s'assurer si Raymond Mir s'était réfugié chez sa sœur, 47, rue Mangin, avant de franchir la frontière.

La perspicacité de M. Coissard ne devait pas être en défaut.

### Une capture mouvementée

M. Brun, accompagné des agents Clément et Lecompte se dirigeait vers le 47 de la rue Mangin, lorsque, près du domicile indiqué, il rencontra la sœur de Mir toute affolée. La jeune femme leur déclara que son frère venait de tenter de se pendre et qu'elle était arrivée à temps pour couper la corde.

Les policiers se précipitèrent, mais à leur vue, Raymond Mir, retrouvait une vigueur insoupçonnée et lestement dégringolait deux étages, se jetant du haut en bas des escaliers, en véritable acrobate. Mais en bas, il trouva un agent qui lui mit la main au collet et deux solides bracelets aux poignets.

A 16 h. 30, M. Coissard, son secrétaire, M. Lecœuvre et le brigadier Thieffry, ramenaient à Lille Raymond Mir, solidement enchaîné.

### Où est l'arme du meurtre ?

La justice ne possédait toujours pas le couteau dont s'était servi le meurtrier. A une demande de M. Coissard, Raymond Mir répondit que ce couteau il l'avait laissé chez lui dans une des poches d'un de ses vêtements.

On perquisitionna rue Jeanne Hachette, 84. Mais ce fut en vain.

Raymond avait menti. A 17 h 15, il était conduit au Parquet de Lille et écroué sur ordre de M. Glorian, juge d'instruction, chargé d'instruire son affaire. — V. B.

# L'arrestation de l'assassin de Mistress Wilson

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il nous a dit — et cela fut confirmé par Leloutre — que l'an dernier, près de la villa « Casita », il l'avait remarqué. Leloutre, en effet, se tenait souvent dans cet endroit où passent les ramasseuses de balles de golf. Un beau jour, la remarque fut si forte que le policier eut l'idée d'aller chercher un collègue au courant des agressions, le brigadier Colbrant. Durant ce temps, Leloutre, qui était accompagné, disparut.

### *...M. Soucaret maire de Paris-Plage*

Une chance inespérée nous a fait rencontrer M. Soucaret, le maire de Paris-Plage, juste au moment où accompagné de M. Sainsard, adjoint, il quittait le commissariat.

— Eh bien, M. le maire, voici un rude soulagement pour Paris-Plage, n'est-il pas vrai ?

R. — Oui, parlez-en, il était temps que cela finisse. La tranquillité va revenir : voilà une bonne affaire.

### *Ce que nous a dit M. Monmessin...*

Dans la soirée, nous avons pu joindre M. Monmessin, juge d'instruction.

» Tout d'abord, nous dit-il, en l'état actuel de l'information, je n'ai pu incriminer définitivement Leloutre, d'assassinat. Je vais l'interroger sans doute après-demain, jeudi. Vous comprenez, on ne pouvait prévoir pareille chose et mon cabinet est particulièrement chargé.

— Mais, en définitive, Leloutre, mineur, quelle peine risque-t-il ?

— La peine maximum qu'on peut lui infliger en raison de ce qu'il n'avait que quatorze ans et un mois au moment de l'assassinat de Mrs Wilson, et malgré la multiplicité des faits, n'est qu'une détention dans une colonie pénitentiaire jusqu'à sa majorité. Sans vous préciser exactement ses déclarations, je puis vous affirmer qu'il m'a donné des détails tels qu'il ne peut exister aucun doute quant à sa complicité sur les dernières agressions.

» Après ses aveux, c'est donc bien lui qui a dû commettre l'assassinat de Mrs Wilson. »

### *La récompense de 10.000 francs*

Dans la soirée, nous apprenons que Me Lucien Sergeant a téléphoné à l'Agence Sollictors, en possession de la somme de 10.000 fr., montant de la récompense promise par M. Wilson, à qui ferait découvrir l'assassin de son épouse. Il a télégraphié de tenir cette somme à la disposition des policiers de Paris-Plage qui ont coopéré à l'arrestation de Leloutre.

Disons, en terminant, que la reconstitution des diverses agressions aura lieu d'ici trois ou quatre jours sur les lieux mêmes.

### *La bic